Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM

AVIS D'AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête de l'Administration de la gestion de l'eau, Service Aménagement et renaturation

pour des travaux d'entretien sur les cours d'eau du triage forestier de « Dalheim » sur le territoire des communes de Bous-Waldbredimus et de Dalheim,

a été accordée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 2 novembre 2026.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 4 novembre 2026 au 4 février 2027

Dalheim, le 3 novembre 2026

La secrétaire communale f.f.
Romaine RASSEL

Le bourgmestre
Romain KILL